## Commune de Freneuse

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°1/3

Vu pour être annexé à la délibération du 06/05/2021 approuvant les dispositions de la modification n°1 du PLU.

Fait à Freneuse, Le Maire,

APPROUVE LE : 25/11/2016 MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1 LE : 25/10/2018 MODIFICATION n°1 LE : 06/05/2021















## Légende

Secteur identifié au titre du R.123-11b du code de l'urbanisme

Ula : Secteur économique en continuité des espaces bâtis

Ulb : Secteur économique: ZAC CC Portes Île de France

1AU : Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat

Uls : Secteur de développement des activités en lien avec les

Ap : Zone agricole à enjeux paysagers et soumise au risque

NR : Secteur correspondant à une rampe de mise à l'eau et une estacade constituant un STECAL au titre de l'article L.151-13 du

Bénéficiaire

Commune

## Surfaces en eau

Elément identifié au titre du L.151-19 et du L.151-23 du code de

Zone de constructibilité limitée

UA: Centre historique

Zone de bruit RD.113 et voie ferrée

UGa : Secteur pavillonnaire dense

UH : Secteur résidentiel

A : Zone agricole

N : Zone naturelle

NH : Zone naturelle d'habitat diffus

NC : Secteur des anciennes carrières

NL : Zone naturelle de loisirs

Objet

Code de l'Urbanisme

d'inondation

UI : Secteur économique isolé

Elément identifié au titre du L.151-19 et du L.151-23 du code de l'urbanisme

Bande de 50 m en lisière d'un massif forestier de plus de 100 ha Emplacements réservés

Espace boisé classé au titre du L.113-2 du CU

Marge de recul par rapport à la RD.113

Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de

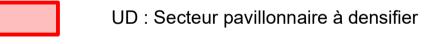


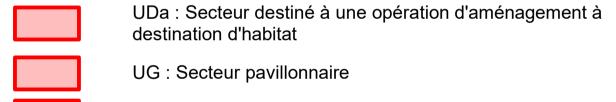












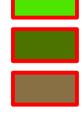


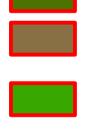


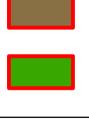




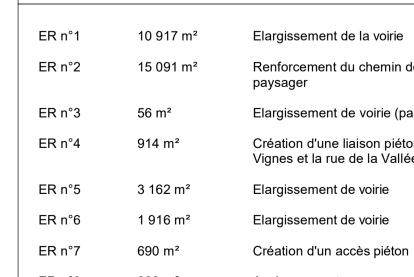












Surface

